

Hausse des amendes de stationnement : attention au budget de l'automobiliste !

Le Comité des Finances Locales (CFL) vient de donner son feu vert à un projet de décret, visant à augmenter le montant des amendes de stationnement de 11 à 17 €.

L'Automobile Club, Association Française des Automobilistes n'a été que partiellement entendu.

Le 14 octobre 2010, suite à l'adoption par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, d'un amendement visant à faire passer de 11 à 20 euros l'amende pour dépassement du stationnement horaire, L'Automobile Club avait jugé une telle hausse « totalement inadaptée » et souhaitait, si elle devait être adoptée, une hausse très modérée.

Pour L'Automobile Club, Association Française des Automobilistes, ce projet vient au plus mauvais moment pour un budget de l'automobiliste qui pèse de plus en plus lourdement sur les ménages.

C'est la raison pour laquelle il est maintenant urgent de donner suite à une autre revendication de L'Automobile Club concernant l'envolée des prix du carburant.

90 % des Français et des Françaises utilisent la voiture tous les jours ou presque. Elle reste l'outil de mobilité essentiel, voire vital, à l'activité économique et sociale de notre pays.

L'augmentation du coût des carburants représente une charge très lourde pour les 36 millions d'automobilistes. Cette évolution du coût des carburants frappe dramatiquement et en priorité les habitants des banlieues, des campagnes et des petites villes, et plus généralement les plus modestes d'entre nous, qui n'ont pas la chance de pouvoir habiter dans les quartiers centraux des grandes villes.

Dans le même temps, l'Etat accroît ses recettes car la TVA est proportionnelle au prix du carburant !

Didier BOLLECKER, Président de L'Automobile Club, a rappelé que « **le carburant est taxé en moyenne à hauteur de 100 %, ce qui revient à dire que dans le prix d'un litre de carburant, plus de la moitié provient des taxes** ».

C'est pourquoi L'Automobile Club demande la remise en place immédiate d'un dispositif de stabilisation des prix à la pompe en cas d'augmentation du pétrole brut (TIPP « flottante »), en prenant pour référence le niveau des taxes de mars 2009.

L'Automobile Club demande à tous les automobilistes de soutenir son action et de signer la pétition disponible sur : www.automobile-club.org/petition